



**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**30-05-2014-20**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 30 mai 2014**

Le trente mai deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS, PEAN et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, MARGNAC et SALEFRANQUE.

**Absents excusés** : Mme BERT et M. DUCOS-DUCQ.

**Secrétaire de séance élue** : Mme LOQUET.

### **OBJET : PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS – AVIS DU CONSEIL.**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les services de l'Etat ont achevé d'élaborer le Plan de Prévention des Risques d'inondations sur le territoire communal.

Le projet de Plan de Prévention des risques d'Inondations (P.P.R.I.) est désormais arrêté et il a été soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes concernées en vertu des l'article R.562-7 du Code de l'Environnement.

Le Maire soumet le document en question à l'approbation de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**Considérant** que la station d'épuration de Gouze doit pouvoir faire l'objet d'une extension qui permettrait à la commune de prendre en compte l'accroissement de sa population au niveau de l'assainissement des eaux usées, ce qui crée un véritable enjeu en termes d'installations de services publics,

**Considérant** par ailleurs qu'à l'exception de la remarque ci-dessus, l'ensemble du dossier concernant le Plan de Prévention des Risques d'Inondations correspond aux attentes de la commune,

**DEMANDE** la modification par les services de l'Etat du zonage prévu sur le secteur de la station d'épuration de Gouze afin de permettre une extension future des installations d'assainissement collectif (parcelle cadastrée 248CB 7).

**APPROUVE** à l'exception de la requête ci-dessus, le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondations présenté par les services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ